

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 6 décembre 2022

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 41<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 phase 2 – Énergir – Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir / LE ROEÉ DEMANDE À LA RÉGIE DE LUI ACCORDER UN DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE SA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS  
N/D : 1001-080-2**

Chère consœur,

Par la présente, nous demandons respectueusement à la Régie de bien vouloir accepter le retard de 24h du ROEÉ dans le dépôt de sa Demande de renseignements dans le dossier mentionné en rubrique.

En raison de toutes nouvelles indications de la part de certains membres du regroupement, il aura été impossible de déposer le document en question avant la date butoir prévue par la Régie dans sa décision D-2022-128. Le ROEÉ croit juste d'estimer que nul préjudice ne sera causé par ce retard.

Ainsi, le ROEÉ s'adresse à la Régie afin de lui prier qu'elle consente au dépôt tardif de la présente Demande de renseignements.

Veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Par : Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

c.c. (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir  
Me Vincent Locas, Énergir  
Dossiers réglementaires Énergir  
Jean-Pierre Finet analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROEÉ